



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 19 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 1^{er} décembre 2023, s'est réuni à Arles le 19 décembre 2023 à 09 h 00 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 14 membres sur 23, soit 52 voix sur 92.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Martine AMSELEM, Catherine BALGUERIE-RAULET, Christelle AILLET, Marie-Christine CONTRERAS, Frédéric GIBERT, Jean-Paul GAY, Pierre RAVIOL, Bernard ARSAC

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Corinne CHABAUD représentée par Martine AMSELEM, Jérôme BERNARD représenté par Jean-Paul GAY, Patrick DE CAROLIS représenté par Catherine BALGUERIE-RAULET, Antoine DE LA ROCHE AYMONT représenté par Bernard ARSAC

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY, Mandy GRAILLON, Aline CIANFARANI, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Emmanuel LESCOT, Eva CARDINI, François JOURDAN

Assistaient à la séance : Bertrand MAZEL, Jacques MAILHAN, Didier HONORE, Sébastien ABONNEAU, Olivier BRIAND, Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Muriel CERVILLA, Stéphan ARNASSANT, Estelle ROUQUETTE, Elodie AUJOULAT, Emilie IPSILANTI

DÉLIBÉRATION N°CS-2023-123

Objet : demande de subvention à l'agence de l'eau pour le financement de la mission eaux et milieux aquatiques 2024

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2011-177 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,

Vu le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,

Vu l'article 1 de l'ambition 1 de la Charte en vigueur

Vu la délibération n°03 du 09 mars 2012 relative aux éléments d'information et de communication du Contrat de Delta Camargue,

➤ Considérant

- Que le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue assure la mission de coordonnateur du Contrat de Delta de Camargue,
- Que l'animation du dispositif nécessite des moyens humains dédiés
- Que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse participe au financement annuel du poste à hauteur de 50 % du coût salarial + 30 % de frais généraux,
- Que le montant pour l'animation 2024 est défini à l'annexe 1 (Annexe 1)
- Que l'Agence finance 50 % de l'assiette éligible,

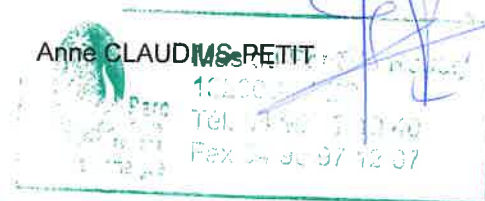
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

➤ Décide

- De solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse une subvention d'un montant de 28 386.38 euros,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette demande.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente



MISSION EAUX ET MILIEUX AQUATIQUES 2024

Coût prévisionnel 2024

Fonction	Agent	Poste	Salaire chargé annuel	Nbre De jours retenus	Salaire Brut chargé éligible	Frais Généraux (30 %)	Montant Eligible
Chargée de mission	Maëlys MARAGE	Chargée de mission	43 671.36	220	21 835.68 €	13 101,41 €	34 937,09 €
			Total		21 835,68 €	13 101,41 €	34 937,09 €

Montant sollicité auprès de l'Agence de l'Eau (50% des dépenses) : 28 386,38 €

Fait à Arles, le

La Présidente,

Anne CLAUDIUS-PETIT

REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20231219-CS_2023_123